

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 18 NOVEMBRE 2019

L'an deux mille dix-neuf, le dix-huit du mois de novembre à vingt heures trente minutes, le conseil municipal de Saint-Antoine s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Madame PRÊTRE Brigitte, Maire.

Sont présents : Mesdames Brigitte PRÊTRE, Laurence BASSI, Messieurs Joël VIONNET, Julien LAURENT, Philippe CHAPUIS, Emmanuel FRANCHINI.

Absent : Monsieur Nicolas PAILLARD.

Absents excusés : Messieurs Eric MAILLET, Jean-Sébastien GRESARD et David GUZZON.

Secrétaire de séance : Monsieur Philippe CHAPUIS.

1/ Approbation du Compte Rendu du 30 Septembre 2019

Le Procès-verbal du 30 Septembre 2019 est approuvé à l'unanimité des présents par le conseil municipal.

2/ ANEM

Au Budget, il est prévu une somme pour les frais de formation et d'hébergement lors des déplacements de Madame le maire. Lors du Congrès de l'ANEM, les hébergeurs ont souhaité être réglés directement, Mme le Maire demande le remboursement de ses frais.

Le Conseil Municipal est d'accord à l'unanimité de rembourser Mme le Maire.

3/ Syndicat des Eaux de Joux (RPOS)

Madame le Maire avise le Conseil Municipal que l'on a reçu le Rapport annuel Prix Qualité sur le Service public de l'eau potable du Syndicat des Eaux de Joux pour l'année 2018. Au vu du rapport et des analyses qui ont été faites, aucuns prélèvements sont « non conformes ». Le rendement de la distribution est d'environ 85.8 %, en 2018 nous avons pris 9 957 m³. Les tarifs 2018 étaient à 0.63 €.

Le Conseil Municipal accepte ces rapports annuels de 2018 par vote à main levée, 6 voix pour.

4/ Enquête publique – Commune de Jougne

La Commune de Saint-Antoine étant dans un rayon de moins de 3kms de la carrière de Jougne, elle doit se prononcer sur un agrandissement potentiel de celle-ci.

L'ensemble des membres du Conseil Municipal présent n'émet pas d'avis défavorable.

5/ Investissement – Budget Communal

Madame le Maire nous informe que la comptabilité de la commune s'arrête le 14.12.2019.

Les budgets 2020 seront adoptés fin Mars / début Avril. Entre temps nous pourrons régler les dépenses de fonctionnement sans problèmes. Pour ce qui est des dépenses d'investissement, nous devons attendre le vote des budgets. Le Conseil Municipal peut donner l'autorisation à Mme le Maire de liquider et mandater si besoin des factures d'investissement, en respectant l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales modifié par LOI n°2012-1510 du 29 décembre 2012 - art. 37, correspondant à 25% des crédits ouverts sur l'exercice précédent.

Après les explications données, le Conseil Municipal accepte l'ensemble des propositions ci-dessus, par vote à main levée, 6 voix pour.

6/ Noël

Madame le Maire demande aux personnes responsables de l'achat des cadeaux pour les enfants ainsi que pour les colis des personnes âgées, de bien vouloir s'en occuper.

- ~ Pour les enfants de 0 à 11 ans, le budget sera de 25 € maximum,
- ~ De 0 à 8 ans, les enfants auront un cadeau
- ~ Les 9, 10, 11 ans, auront un bon d'achat

Les enfants de plus de 11 ans qui participeront au théâtre de Noël, auront un bon d'achat.

La commune prend à sa charge le goûter du spectacle des enfants.

Comme à la coutume, les personnes âgées auront une corbeille garnie, le montant de celle-ci sera de 55 à 60 € maximum.

Le Conseil municipal valide ces choix, par vote à main levée, soit 6 voix pour.

7/ Salle des Fêtes

Mme le Maire fait lecture du courrier reçu de Mr Emmanuel FRITSCH comme quoi il démissionne de sa fonction de régisseur. Pour information, Mme Aurélie GROSJEAN se propose pour prendre se poste de régisseur à partir de Janvier 2020.

L'ensemble du Conseil Municipal accepte la démission de Mr FRITSCH et accorde ce poste à Mme GROSJEAN.

8/ Questions Diverses

- Mme le Maire nous fait part d'un courrier reçu de la Coopérative de Fromagerie des Hôpitaux-Vieux demandant si possibilité d'acheter l'ancienne remise des pompes avec un peu de terrain autour, pour la transformer en magasin de vente à la place du magasin actuel.
- Afin de rendre service aux parents qui ne trouve pas de solution pour leurs enfants, la Commune de Saint-Antoine offre la possibilité de faire cantine dans la Salle des Fêtes provisoirement de Janvier 2020 aux vacances de Pâques en attendant l'ouverture aux Hôpitaux -Neufs.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h15.